

Compte rendu

**Conseil de la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Lundi 18 février 2008
à 19 h 00'
Salle des fêtes
Hultheuse**

Présents :

Président : M. GROSSE Jean.

Vice-Présidents : MM. BARTHELEMY Eric, SCHWALLER Jean-Charles, THOMAS René.

Autres membres :

M. SPRENG Victor, commune d'Arzviller.

M. MERTZ Richard, commune de Berling.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

MM. BENTZ Lucien, SCHWARTZ Stéphane, FREYERMUTH Jean-Marie, commune de Dabo.

MM. KNOPF Paul, SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.

M. SOUDIER Aloyse, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.

M. KAISER Jean-Jacques, commune de Henridorff.

M. BRENOT Roger, commune de Hultheuse.

M. BELLOT Jean-Michel, commune de Lixheim.

M. PERRY Bernard, commune de Lutzelbourg.

M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

MM. BERGER Roger, HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vescheim.

M. BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. ROTH Charles, commune de Zilling.

Membres titulaires absents excusés :

MM. MUTZ Jean-Michel, commune de Arzviller
M. DALIGUET Eric, commune de Bourscheid.
MM. ANSTETT Claude, LAMBOUR Olivier, commune de Dabo.
M. MERTZ Freddy, commune de Hangviller.
M. HEITZMANN René, commune de Henridorff.
M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.
M. MAZERAND Hubert, commune de Lixheim.
M. CORRIGER Marc, commune de Lutzelbourg.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote représentant un délégué titulaire :

M. IDOUX Régis, représentant M. DALIGUET Eric, commune de Bourscheid.
M. ANSTETT Armand, représentant M. ANSTETT Claude, commune de Dabo.
M. GANGLOFF Olivier, représentant M. MERTZ Freddy, commune de Hangviller.
M. KALCH Bernard, représentant M. HEITZMANN René, commune de Henridorff.
M. LANTER Joseph, représentant M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.
M. PERRY Grégoire, représentant M. CORRIGER Marc, commune de Lutzelbourg.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

MM. JACOB Jean Luc, SCHEFFLER Paul, commune de Danne et Quatre Vents.
M. BARBARAS Francis, commune de Dannelbourg.
M. BAILLY Eric, commune de Hultheouse.
M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.
M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.
MM. TRAPP Pierre-Paul, WISHAUPTE André, commune de Saint Louis.
M. GERBER Jean Claude, commune de Wintersbourg.

Autres personnes connues présentes :

Des membres du conseil municipal de Hultheouse.
MM. BACHMANN Benjamin, HUSSER Joseph, Office de Tourisme de Dabo.
M. HEIDELBERGER Anatole, habitant de Phalsbourg.
Mme ANSTETT Cynthia, habitante de Dabo.
Mme LAMBOUR Paulette, habitante de Dabo.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de votants : 34

Date de convocation : 7 février 2008.

Date de transmission en Sous-préfecture : 22 février 2008

Date d'affichage : 22 février 2008.

Après avoir salué l'assemblée, le Président cède la parole à M. BRENOT Roger, Maire de la localité d'accueil, qui présente sa commune. Le Président donne la parole à M. René THOMAS, vice Président, en charge des finances.

1. Vote des Comptes administratifs

1.1. Budget général (M14)

Monsieur René THOMAS donne lecture à l'assemblée du compte administratif du budget général transmis avec l'ordre du jour. En l'absence du Président, le Conseil de Communauté procède au vote de celui-ci.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

1.2. Budget annexe consacré aux ordures ménagères (M4)

Monsieur René THOMAS donne lecture à l'assemblée du compte administratif du budget annexe transmis avec l'ordre du jour. En l'absence du Président, le Conseil de Communauté procède au vote de celui-ci.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

2. Vote des Comptes de gestion

2.1. Budget général (M14)

En l'absence de Madame le percepteur, Monsieur René THOMAS présente à l'assemblée le compte de gestion du budget général. Le Conseil de Communauté a à approuver celui-ci et à donner quitus à Madame le trésorier receveur communautaire.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

2.2. Budget Annexe consacré aux ordures ménagères (M4)

En l'absence de Madame le percepteur, Monsieur René THOMAS présente à l'assemblée le compte de gestion du budget annexe. Le Conseil de Communauté a à approuver celui-ci et à donner quitus à Madame le trésorier receveur communautaire.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3. Affectation des Résultats

3.1. Budget général M14

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Grosse, Ayant eu lecture du compte administratif de l'exercice 2007 ; Ayant eu lecture du résultat d'investissement constaté à la clôture de l'exercice présentant un excédent de 71 386,74 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'élevant à 686 600,00 €, les restes à réaliser en recettes s'élevant à 600 000,00 €.

De fait, constatant que le compte administratif de l'exercice 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 143 687,70 €.

Le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

| | | |
|--------|-------------------------------------|----------------|
| ⇒ 1068 | affectation obligatoire en réserves | 15.213,26 € |
| ⇒ 002 | excédent de fonctionnement reporté | 1.128.474,44 € |
| ⇒ 001 | excédent d'investissement reporté | 71.386,74 € |

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

3.2. Budget annexe M4

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Grosse, Ayant eu lecture du compte administratif de l'exercice 2007 ;

Ayant eu lecture du résultat d'investissement constaté à la clôture de l'exercice présentant un déficit de 37 484,20 €.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 143.969,96 €.

Constatant qu'il n'y a aucun restes à réaliser.

Le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

| | | |
|--------|---|--------------|
| ⇒ 1068 | affectation obligatoire en réserves | 37.484,20 € |
| ⇒ 002 | solde disponible en report à nouveau créateur | 106.485,76 € |
| ⇒ 001 | déficit d'investissement reporté | 37.484,20 € |

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

4. Budgets primitifs 2008

4.1. Budget général M14

4.1.1. Vote des taux additionnels

Au regard de la situation financière et des programmes d'investissement prévus en 2008, Monsieur le Président propose aux délégués de ne pas changer les taux et de reconduire, pour l'exercice 2008, les taux additionnels suivants :

| | |
|---------------------------|---------|
| Taxe d'habitation : | 0,367 % |
| Taxe foncière : | 0,441 % |
| Taxe foncière non bâtie : | 2,73 % |
| Taxe professionnelle : | 0,42 % |

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

4.1.2. Présentation et vote du budget

Le Président présente son projet de budget 2008. Celui-ci a été transmis avec l'ordre du jour sous sa forme simplifiée afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance avant l'assemblée.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

4.2 Budget annexe M4

4.2.1. Présentation et vote du budget

Monsieur THOMAS René, chargé du budget, donne lecture à l'assemblée du budget annexe. Celui-ci a été transmis avec l'ordre du jour sous sa forme simplifiée.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

4.2.2. Fixation du prix de la part de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2008

Après examen du budget annexe 2008, et avis émis lors du conseil du 28 janvier 2008, il est proposé aux délégués communautaires pour l'exercice 2008 :

- De fixer le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, sans changement par rapport à 2007, à 35€ par habitant/semestre.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

- De maintenir le montant appliqué aux professionnels selon le barème suivant :

Bac de 240 litres : 170 euros/an
Bac de 750 litres : 780 euros/an

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5. Développement Economique

5.1. Zone d'Activité de Mittelbronn

Le Président précise que l'aménagement de la zone d'activité se fera progressivement, par tranche.

5.1.1. Diagnostic Archéologique anticipé – Convention avec les exploitants

Proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à signer des conventions d'occupation temporaire avec les exploitants de la zone d'activités de Mittelbronn en vu d'y faire réaliser le diagnostic archéologique anticipé. Il est convenu dans cette convention que le diagnostic s'effectuera en dehors des périodes de récolte afin que les récoltes des exploitants ne soient pas endommagées.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5.1.2. Diagnostic Archéologique anticipé – Indemnités à l'exploitant

Pour réaliser le diagnostic anticipé d'archéologie, il sera éventuellement nécessaire d'utiliser la technique dite « des trous ». Proposition est faite aux délégués communautaires d'indemniser les exploitants de la zone d'activités de Mittelbronn en fixant le montant de l'indemnité à 30 € par trou effectué. Il est entendu que la comptabilité des trous est effectuée par les équipes d'archéologues. Cette opération n'aura lieu que si les sondages par prospection magnétique permettent d'envisager sereinement la suite et de réaliser cette zone telle que prévue initialement.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5.2. Maison de l'Emploi

La Communauté de Communes est membre constitutif de la Maison de l'Emploi du sud Mosellan depuis fin de l'année 2006. L'ouverture de ce service destiné aux demandeurs d'emploi prévue en 2007 a été reportée au mois de juin 2008. Les Communauté de Communes participent aux frais d'investissement et de fonctionnement. Par conséquent et en raison du décalage d'ouverture de la Maison de l'Emploi, proposition est faite aux délégués communautaires de prévoir une participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg d'un montant maximum de 20.000 €.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5.3. Salon de l'Habitat et des Loisirs

Proposition est faite aux délégués communautaires de reconduire le partenariat avec l'Association des Métiers et des Exposants pour organiser le salon en 2008 sous les mêmes termes, à savoir que la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg prenne en charge une partie des frais de communication avec un maximum de 12.100,00 €

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

Proposition est faite aux délégués communautaires d'allouer un lot de tombola d'une valeur de 500,00 euro à faire valoir dans une agence de voyage de l'Arrondissement de Sarrebourg.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5.4. Salon des Saveurs

Conformément au débat d'Orientation Budgétaire, proposition est faite aux délégués communautaires de soutenir cette initiative, qui se déroulera le 2 mars 2008 à Saint Jean Kourtzerode, visant à présenter différents produits sous des formes et des saveurs innovantes. L'action de la Communauté de Communes se traduira par la prise en charge d'une partie des frais de communication avec un maximum de 2.050,00 HT.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5.5. PAIO

Conformément au débat d'orientation budgétaire, proposition est faite aux délégués communautaires de participer au fonctionnement de la PAIO à hauteur de 0,31 € par habitant, soit 3.961,18 € et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

5.6. Cotisation Moselle Développement

Proposition est faite aux délégués communautaires de verser à Moselle Développement (ex CAPEM), en tant que membre de l'association, la somme de 100 € au titre de la cotisation 2008.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

5.7. Moselle Sud Initiative

Contributeur au fond géré par l'association Moselle Sud Initiative, gestionnaire de la Plate Forme Initiative Locale depuis le 1^{er} décembre 2003, proposition est faite aux délégués communautaires de verser la cotisation 2008, fixée à 60 €.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

6. Haut Débit : Cotisation à la CNIE

Conformément au débat d'orientation budgétaire, proposition est faite aux délégués communautaires de participer au fonctionnement de la CNIE à hauteur de 0,08 € par habitant soit 976,80 € et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

7. Pays de Sarrebourg : Cotisation 2008

Après avoir rappelé les avantages du Syndicat Mixte, notamment d'un point de vue financier et conformément au BP 2008, le Président propose aux délégués communautaires de participer au fonctionnement du Pays à hauteur de 1,00 € par habitant soit 11.978,00 € et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

8. ADRESS – Cotisation 2008

L'Association de Développement du Rail et des transports collectifs des pays de Saverne et Sarrebourg (ADRESS) vise à effectuer les études nécessaires au développement du rail sur notre territoire et ainsi améliorer, voir augmenter le nombre de desserte. Au vu de l'intérêt mené par cette association, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de la cotisation de 10 € par commune soit 250 € à l'ADRESS.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

9. Actions Culturelles

9.1. Festival « Mon Mouton est un Lion » Partenariat avec APARTE

Devant le succès rencontré par les éditions précédentes, la Communauté de Communes a souhaité renouveler son partenariat avec l'association « Aparté 57 », dans le cadre du Festival « Mon Mouton est un Lion » qui se déroulera du 14 au 28 mai 2008.

Ainsi, plus de 800 élèves des écoles primaires des communes membres, vont pouvoir assister gratuitement à une représentation du spectacle « Faubourg des Goualantes », présenté par la Compagnie « Rouges-Gorges ».

Ces représentations scolaires se dérouleront les 22, 23, 26 et 27 mai à Henridorff. Les enfants des différents villages seront emmenés en bus sur ce lieu de représentation.

Considérant le succès remporté en 2006 et en 2007, la collectivité organise également une représentation « tout public » **samedi 17 Mai, à 20h 00, à l'espace Léon IX, à Dabo.**

Ce spectacle intitulé "Mélodie Foraine", présenté par la Compagnie "Pour Rire" s'adresse à un large public.

Domptant les tours du cirque pour les intégrer dans un spectacle théâtral, cette compagnie parvient à faire des numéros de fouet, lancer de couteaux, jonglage et lévitation au-dessus des sabres des vrais ressorts dramatiques et humoristiques. Forain de second tiroir, Mario crie plus qu'il n'épate mais finit toujours par bien s'en tirer avec l'une ou l'autre de ses pirouettes. A ses côtés, Gigi éveille en lui, mine de rien, des vertus de vrai magicien, capable de donner un nouvel éclat à leur amour ...

Ainsi et conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, proposition est faite d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'organisation de ces spectacles et de verser à l'Association APARTE la somme de 8.000,00 €.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Afin de marquer cette journée comme l'année dernière auprès des élèves scolaires, proposition est faite, de remettre à chacun « un set d'écolier » à l'effigie de la Communauté de Communes. La dépense s'élève à 1.010,00 HT.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

9.2. Médiathèque Intercommunale de Arzviller

Le Président se réjouit de l'état des fréquentations de la Médiathèque, qui ne cessent de progresser ce qui démontre que ce service répond aux attentes des habitants du territoire.

9.2.1. Programme des animations de l'année 2008

Afin de développer le service de lecture de proximité, la médiathèque met en place, toute l'année, des animations sur l'ensemble du territoire selon une répartition géographique équitable. En 2008, ces actions, soutenues par le Conseil Général de la Moselle et la BDP s'inscriraient autour de thèmes tels que la calligraphie, « Lire...et Elire en Moselle », concours de poésie, l'eau, Fête de l'internet, « Insolivres », « Lire en fête...partout en Moselle ! »...

Ainsi et conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2008, proposition est faite d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'organisation de ces animations et d'allouer un budget global de 5.840,00 €.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

9.2.2. Subvention à la commune pour les frais de fonctionnement de la Médiathèque

Les locaux de la médiathèque appartenant à la commune d'Arzviller, il convient d'allouer une subvention concernant les charges de fonctionnement du bâtiment intercommunal (entretien, chauffage...), 1 place de la Grotte à Arzviller.

Ainsi et conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, proposition est faite d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour verser une subvention maximum de 4.400,00 € sur justificatifs de factures.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

9.2.3. Subvention à la Association des Parents d'Arzviller (APA)

La Communauté de Communes tient à aider l'APA dans le cadre des activités de la Médiathèque Intercommunale. Ainsi et conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, proposition est faite d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour verser une subvention maximum de 2.550 € sur justificatif de factures correspondantes à ce qui serait à notre charge le jour où nous assurerons entièrement cette compétence.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

9.2.4. Convention : Commune de Arzviller – APA – Communauté de Communes

Dans le cadre des activités de la Médiathèque Intercommunale, l'APA, la commune d'Arzviller et la Communauté de Communes ont rédigé une convention listant les engagements de chacun. Ainsi, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à signer cette convention.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

Le Président clôt le sujet médiathèque intercommunale en rappelant qu'il appartiendra à la nouvelle assemblée de statuer sur la nouvelle compétence « Médiathèque ».

10. Développement Touristique

10.1. Abords du Château de Lutzelbourg

10.1.1. Etude de Faisabilité d'un bâtiment relais

Dans le cadre du projet de traitement des abords du château de Lutzelbourg et afin de maintenir l'entretien pérenne de la réouverture paysagère, il serait envisagé de réaliser un bâtiment relais dont l'activité économique pourrait être semi agricole. Pour cela, il est indispensable de réaliser une étude de faisabilité visant à dresser toutes les contraintes et les possibilités de construire ce type de bâtiment. Une consultation sous forme d'un marché public à procédure adaptée doit être effectuée. Aussi, proposition est faite aux délégués communautaires d'habiliter le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la passation et à l'exécution de ce marché public.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

10.1.2. Demande de Subventions

Proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires aux travaux de réouverture paysagère des abords du Château de Lutzelbourg, des études et de la construction du bâtiment relais. Les subventions pourront être sollicitées auprès du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général de la Moselle, de l'Etat et de l'Union Européenne (convention Interrégionale du massif des Vosges).

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

10.2. Vallée des Eclusiers

10.2.1. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des projets

Dans le cadre du schéma de développement touristique de la Vallée des Eclusiers et au vu de la complexité de ce projet qui doit être traité dans son ensemble (port Sainte Marie, Maisons éclusières, aménagement des biefs, etc...), il paraît indispensable de faire appel à une Assistance à la maîtrise d'Ouvrage. Aussi, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à lancer un marché public visant à passer un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, et de l'habiliter à solliciter toutes les subventions auprès du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général de la Moselle, de l'Etat et de l'Union Européenne (convention Interrégionale du massif des Vosges). Le Président informe les délégués que la Communauté de Communes a déjà été sollicitée par des particuliers intéressés d'acheter des Maisons éclusières pour y développer des activités économiques. Le Président rassure les délégués en précisant qu'il n'y aura pas de vente partielle de ce patrimoine.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

10.2.2. Transfert du patrimoine : état des conventions

Au cours du conseil de communauté du 26 novembre 2007, le Président a reçu pourvoir de signer la convention de transfert de patrimoine avec l'Etat et la convention de « droit d'Eau » avec VNF. Il avait été précisé, au cours de cette séance que si des changements dans le rédactionnel interviendraient, les délégués communautaires en seraient informés.

Alors que la convention avec VNF n'a pas été modifiée, celle qui doit être signée avec l'Etat comporte une modification financière qui modifiera le montant de la Dotation Globale de Décentralisation qui sera versée à la Communauté de Communes. En effet, les dépenses de 39.680 € s'élèvent désormais à 30.490 €

Afin que chaque délégué puisse prendre connaissance des termes des conventions, celles-ci ont été jointes avec l'Ordre du Jour et proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à signer les dites conventions et effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces conventions.

Le Président clôt ce sujet en informant les délégués que le Conseil Régional de Lorraine ne s'opposera pas à ce transfert au profit de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

10.2.3. Subvention exceptionnelle allouée à Vivre Lorraine

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, Le Président propose aux délégués communautaires de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Vivre Lorraine d'un montant de 60.000 €. Le versement de cette subvention s'inscrit dans le cadre du transfert de patrimoine de la Vallée des Eclusiers et au titre du dédommagement des dépenses effectuées. L'association a réalisé des travaux conséquents dans les maisons éclusières n°1 et n°2 et nous a présenté les factures de matériaux achetés, pour réaliser ces travaux pour environ 63.000 €. Ils ont permis de valoriser ce patrimoine abandonné et nous avons la chance, dans le cadre de cette cession gratuite, de retrouver un patrimoine immobilier largement réévalué. De plus, ces maisons sont idéalement situées et nous seront indispensables pour la reconversion et le réaménagement de la Vallée des Eclusiers. Il est entendu, que la Communauté de Communes demandera, en contre partie du versement de cette subvention, d'avoir une place consultative au sein du conseil d'administration de l'association Vivre Lorraine dont la première vocation est la réinsertion. Ainsi, proposition est faite d'autoriser le Président à effectuer le versement de cette subvention à Vivre Lorraine sous les conditions susmentionnées.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

10.2.4. Contrat d'entretien des fonds de vallées et des voies cyclables

La création de voies cyclables et les programmes de réaménagement des fonds de vallée nécessitent un entretien régulier et permanent. Aussi, proposition est faite de passer un contrat avec l'Association Vivre Lorraine à des conditions économiques raisonnables, pour une durée de 3 ans renouvelable, afin que cette association puisse réaliser toute au long de l'année les travaux d'entretien cités ci-dessus.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

11. Aménagement de l'Espace - Sentiers de Randonnée- Subventions aux Clubs Vosgien

Ainsi qu'il en a été présenté au cours de précédents conseils de communauté, le Conseil Général de la Moselle souhaite désormais être partenaire des collectivités (commune ou EPCI) pour l'entretien des sentiers de randonnée (PDIPR) et non des Clubs Vosgiens.

Ceci implique que les deux Clubs Vosgien du territoire qui assumaient ces fonctions et entretenaient les sentiers, recevaient une aide financière du Conseil Général qu'ils ne perçoivent plus.

Le Président propose que soit reconduit l'aide versée aux deux Clubs Vosgien (Dabo et Phalsbourg – Lutzelbourg) en allouant une somme de 2.500 euro. Cette somme sera répartie d'un commun accord entre le Club Vosgien de Phalsbourg - Lutzelbourg et le Club Vosgien de Dabo et sur attestation signée des 3 parties (Clubs Vosgien et Communauté de Communes).

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

12. Portage de Repas – Marché de prestation pour la fabrication des repas

Le marché de fourniture et de service passé avec l'Alsacienne de restauration arrive à échéance le 01 mai 2008. Aussi, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tous les documents visant à passer un marché public similaire.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

13. Banque de Matériel – Suppression de la caution dans le contrat de location

Proposition est faite aux délégués communautaires de délibérer sur le nouveau contrat de location qui a été simplifié, et dans lequel, la Communauté de Communes ne demande plus de chèque de caution (car nécessité de créer une régie) et instaure une clause de nettoyage.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

14. Déchets Ménagers

14.1. Marché public pour achat de bacs hermétiques

Afin de prévoir les besoins en bacs hermétiques de déchets ménagers, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à passer un marché public, de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la passation et à l'exécution de ce marché ainsi qu'à solliciter les subventions.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

14.2. Admission en non-valeur

Madame le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2004 à 2007 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

| | | |
|--------|----------|------------------------------|
| 2004 : | 32,00 € | |
| 2005 : | 136,00 € | |
| 2006 : | 279,50 € | |
| 2007 : | 750,00 € | Soit un total de 1 197,50 €. |

De fait, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

15. Etudes d'assainissement Isch - Bruscbach

La Communauté de Communes réalise pour le compte des communes de Brouviller, Hérange, Bourscheid et Saint Jean les études préalables à la définition des travaux d'assainissement qui seront effectuées par les communes mentionnées ci-dessus. Il a été décidé de lancer une consultation en vue de retenir un assistant à la maîtrise d'ouvrage, préalable, au choix de maître d'œuvre en charge des études.

La consultation a été lancée le 02 janvier 2008. 9 cabinets d'études ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et 4 ont présenté une offre.

Après examen des dossiers et selon le choix de la procédure de marché public (MAPA), le pouvoir adjudicateur a la possibilité de retenir le cabinet. Les offres de prix allaient de 4.000 € à 15.052,50 €. Le choix du pouvoir adjudicateur, en concertation avec les maires des communes concernées, s'est porté sur la DDAF – Subdivision de Sarrebourg pour un coût de 4.000 € HT.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

16. Divers

Le Président termine cette dernière séance avant le renouvellement des conseils municipaux en remerciant vivement l'ensemble des délégués, les Vices Président pour leurs collaborations durant ces quelques années.

M. Jean Charles SCHWALLER, Vice Président en charge des voies cyclables, informe les délégués sur l'avancée des travaux de la voie cyclable « l'Eselbahn » et remercie le Président et les membres de l'Association foncière de Lixheim d'avoir accepté que l'itinéraire de la voie cyclable passe sur leur propriété foncière.